



Les inscriptions en école maternelle ou élémentaire se dérouleront du 28 février au 11 mars 2022.

Où trouvez le formulaire d'inscription ?

- Dès à présent, en mairie dans nos 6 communes ou téléchargeable sur leurs supports de communications (site internet et/ou page Facebook).
- Reçu par mail si l'un de vos enfants est déjà scolarisé dans le RPI

Quels documents complémentaires fournir ?

- copie du livret de famille
- copie des pages de vaccination du carnet de santé
- copie d'un justificatif de domicile récent
- certificat de radiation (le cas échéant)

Où déposer le dossier d'inscription et les justificatifs ?

- dans la boîte aux lettres du SIS des sources (mairie de Saint-ulrich)

Nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires par mail :

sis.les.sources@gmail.com

Le SIS procédera à l'inscription administrative de votre enfant. Dans un second temps, le directeur de l'école admettra votre enfant.

Les informations de rentrée vous seront communiqués par le directeur de l'école et vous parviendront par mail au début du mois de juillet.

Informations sur le périscolaire : peri.larguotins@wanadoo.fr ou 03 89 25 73 20

